

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2013

Le vingt-trois Septembre deux mille treize, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET Maire.

**ETAIENT PRESENTS:** M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, M. Guillaume GENDRAUX Adjoint, Mme Sylvie COUTEAU Adjoint, M. Christian GRIPPON, M. Patrick COIRAULT, M. Michel GORNARD, Mme Dominique COIRIER, Mme Marie-Noelle AIMARD Mme Marie-Claire RAGOT et M. Arthur JONES.

**ETAIENT ABSENTS:** M. Loïc RANCHERE, Mme Odile BOSSERT, Mme Martine GENDRAUX, Mme Valérie INGLIN qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leur lieu et place à M. Fabrice MICHELET, M. Guillaume GENDRAUX, M. Michel GORNARD et Mme Sylvie MAGNAIN ainsi que M. Philippe FAUCON non représenté.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Guillaume GENDRAUX

Monsieur le Maire accueille l'assemblée et présente Madame Céline Aimé secrétaire intérimaire stagiaire du Centre de Gestion de Saint Maixent, en formation par alternance au sein du service administratif de la mairie.

Après adoption du compte rendu de la séance en date du 22 Juillet 2013, le Conseil Municipal délibère comme suit :

## **MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 22 Avril dernier, le Conseil Municipal donnait un accord de principe pour supprimer la réservation de l'emprise foncière de l'intersection du RD737 et la route des Vaux afin de permettre à la Communauté de Communes du Cœur du Poitou de créer un lotissement d'activités. Une consultation a été faite du 12 Août 2013 au 11 Septembre 2013, dans le cadre de la modification simplifiée du POS qui était donc nécessaire,

Informé de l'absence de remarque pendant cette consultation, le Conseil Municipal à l'unanimité confirme sa volonté de modifier le Plan d'Occupation des Sols en ce sens.

## **LOCATION DES TOILETTES MOBILES**

Pour faire suite à diverses demandes d'associations ou collectivités voisines, le Conseil Municipal par 12 voix pour (3 abstentions), autorise la location des toilettes mobiles acquises par la commune en 2012 pour un montant de 2 540 €, et en fixe le montant à 50 €. Un règlement quant aux conditions pratiques de transport, utilisation et nettoyage sera établi. Comme pour l'ensemble du matériel communal mis à disposition, les demandes en seront formulées auprès du responsable du service technique, Monsieur Chassin.

## **DENOMINATION DE L'AVENUE CENTRALE**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 17 Juin dernier, une nouvelle dénomination et numérotation avaient été décidées (sur proposition de la commission « Valorisation du patrimoine » assistée de quelques personnes qui s'étaient déclarées volontaires lors de la réunion de présentation aux riverains concernés, le 11 Février 2013) sur le tronçon qui part de la Croix Perrine, jusqu'à l'Avenue des fils Fouquaud, dans le but de simplifier les appellations et de corriger certaines incohérences de numéros.

Une pétition (100 signataires) ayant pour objet de remettre en cause le déplacement de l'avenue Louis Proust au lieu et place de la Rue du Champ de Foire (côté sud depuis l'avenue) a été déposée le 06 septembre dernier, en mairie.

Monsieur le Maire précise que plusieurs riverains de l'avenue ont été surpris de ne pas avoir été contactés au sujet de cette démarche. Il l'est tout autant de constater que si certains signataires sont effectivement et réellement sensibles à cette préoccupation, ce qui est louable, d'autres ont pu avoir d'autres motivations pour signer.

Une nouvelle réunion à laquelle étaient également conviés tous les signataires et les riverains de l'avenue centrale a donc été organisée par la commune, dès le samedi 14 septembre 2013 à 14 heures (environ 40 personnes) afin de permettre à la commission de se réunir à nouveau, le jeudi 19.09 pour reconsidérer la proposition à formuler au Conseil Municipal, eu égard aux remarques exprimées. Cette réunion avait pour objectif d'écouter les différents arguments.

Monsieur le Maire précise que Monsieur Serge Proust, frère de Louis Proust, contacté téléphoniquement ne s'était « pas opposé à un transfert de rue puisque la mémoire de Louis était préservée, le souvenir étant plus important que la localisation de la rue ».

Il ajoute qu'à aucun moment la commission et les membres cooptés n'ont eu la volonté de dévaloriser l'action des résistants et notamment celle de Louis Proust. Monsieur le Maire rappelle par ailleurs, que chaque année, un dépôt de gerbe est effectué par la commune sur les tombes des victimes de la guerre 39/45 au cimetière de Lussais (Goguelas, Kopp, Lainé) et de Javarzay (Proust) à l'occasion de la cérémonie du 08 mai à laquelle malheureusement participent de moins en moins de citoyens.

Il évoque également l'entretien qu'il a eu avec plusieurs anciens combattants à l'occasion de l'hommage annuel rendu chaque 19 Août, sur la Place Cail, aux résistants du Chef Boutonnais fusillés par les allemands le 19.08.1944 à Niort et le 21.08.1944 à Ruffec.

Monsieur le Maire précise effectivement qu'accompagné d'élus et d'anciens combattants, il rend hommage à Louis Proust deux fois par an sur sa tombe, à ces dates.

Tenant compte d'un écrit reçu le 16 septembre 2013 de Monsieur Serge Proust dont l'opposition à la décision est devenue catégorique et sur proposition de la commission élargie, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de revoir la dénomination en supprimant la dénomination « Avenue de Javarzay » qui avait été envisagée. L'« Avenue Louis Proust » actuelle sera donc prolongée jusqu'à l'avenue des Fils Fouquaud. La numérotation sera plus particulièrement revue sur le côté impair, la première maison de la rue n'ayant pas actuellement de numéro. Cette nouvelle décision correspond à la volonté initiale de la commission qui était de rationaliser et de rendre cohérentes les dénominations dans le tronçon concerné.

Il est fait état de la situation de la rue du Champ de Foire située de part et d'autre de l'avenue Louis Proust. Aucune décision n'est prise à ce jour quant à une renumérotation ou une nouvelle appellation sur l'un des tronçons. .

Monsieur Guillaume Gendraux indique que la Commission « Valorisation du Patrimoine » va réfléchir à la matérialisation des quartiers, suggérée par une personne participant à la réunion du 14 septembre 2013.

## **CREPISSAGE DU PIGNON DECOUVERT SUITE A DEMOLITION PLACE DU BATIMENT PETIT MAURE - CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Monsieur Joël Proust intéressé par la décision, quitte la salle pour ne pas participer au débat et à la décision.

Monsieur Arthur Jones membre de la Commission « Finances – Marchés Publics » indique qu'une consultation a été effectuée auprès de 7 entreprises pour le crépissage des pignons de murs découverts après la démolition de la maison de Monsieur Dézafit que la commune a acquise.

Les 2 offres reçues ont donc été examinées en vertu des critères de sélection qui étaient Prix : 70 % et Valeur technique : 30%.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, entérine la proposition de la commission et retient l'offre de PM Construction mieux- disante pour un montant de 14 857.45 € TTC. Les travaux se dérouleront en octobre en relation avec les travaux de la place qui seront exécutés en régie sur le contingent du SIVU. .

## **AMENAGEMENT DU CARREFOUR DE JAVARZAY PRESENTATION DE L'AVANT-PROJET**

Monsieur le Maire indique que la réunion de présentation de l'esquisse aux élus, le 25 Juillet dernier, a été suivie de quelques adaptations que le Cabinet Parcours (maitre d'œuvre) a intégrées dans l'avant-projet présenté lors de la réunion de concertation avec les concessionnaires et le Conseil Général, jeudi 12 septembre 2013.

Monsieur le Maire présente l'avant-projet et la synthèse de cette réunion aux membres de l'assemblée. Quelques suggestions sont formulées quant à la zone de giration, à l'affectation de la placette, au fleurissement...

Monsieur le Maire précise qu'aucune décision ne peut être prise ce jour, car la collectivité est dans l'attente de plusieurs éléments ou réponses : les modalités de participation du Conseil Général pour la démolition et la chaussée, l'actualisation de la mission de maîtrise d'œuvre qui découlera de la répartition de la maîtrise d'ouvrage entre la commune et le Conseil Général, obligation ou pas de procéder à des fouilles archéologiques, organisation du chantier avec celui de l'assainissement envisagé par la Communauté de Communes du Cœur du Poitou ...

Le Conseil Municipal mandate d'ores et déjà Monsieur le Maire pour

- négocier avec Monsieur et Madame DEVAL propriétaires voisins, un échange de leur trottoir longeant l'avenue des Fils Fouquaud avec une partie de la parcelle achetée par la commune, côté sud.
- rencontrer avec le Cabinet Parcours maître d'œuvre, l'Architecte des Bâtiments de France pour lui présenter d'ores et déjà l'avant-projet de cette opération,
- rediscuter le plan de circulation avec le Conseil Général des Deux-Sèvres,
- préciser le partenariat avec le Conseil Général des Deux-Sèvres et les modalités du fonds de concours,
- solliciter les demandes de subventions possibles (subvention du Conseil Général, participation d'ERDF à l'enfouissement des réseaux, subvention de l'Etat)

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Général souhaite que cette opération se réalise dans les meilleurs délais eu égard à l'état de l'avenue des Fils Fouquaud qui se dégrade de plus en plus, au gré des saisons et qui à terme pourrait devenir dangereuse malgré les interventions ponctuelles de remise en état qu'il y fait.

Le calendrier doit, par ailleurs, être établi très tôt pour l'organisation de la déviation des véhicules pendant les travaux.

Monsieur le Maire annonce qu'une réunion publique sera organisée dès que possible.

## **VENTE AU SIGGEC DU TERRAIN COMMUNAL AVENUE KENNEDY**

Monsieur le Maire rappelle qu'un accord de principe avait été formulé pour la cession du terrain communal situé avenue Kennedy au SIGGEC (Syndicat de Gestion des Gendarmeries du Canton de Chef Boutonne) pour la construction d'une nouvelle gendarmerie.

Le Conseil Syndical réuni ce même jour a décidé de concrétiser l'opération, il convient donc de formaliser cette cession.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de céder ladite parcelle au SIGGEC pour la somme de 65 000 € correspondant à son prix d'achat en 2009. Il est également convenu que les frais déjà honorés par la commune (étude de sol, recherches archéologiques, bornage, relevé topographique) soit 8 183.65 € seront remboursés par le SIGGEC.

Tenant compte du fonds de roulement de la commune et du SIGGEC, il est décidé de surseoir à ce paiement jusqu'au mois d'achèvement de la construction de la gendarmerie.

## **ORGANISATION DES VISITES DU CHATEAU DE JAVARZAY POUR 2014**

Constatant l'érosion des entrées, le vieillissement des bénévoles, le souhait des touristes / visiteurs d'être libres pour les visites, la nécessité « d'épurer » le contenu : Coiffes - JF CAIL - Architecture château, les élus, l'association des Amis du Château de Javarzay et l'association CAIL se sont réunis plusieurs fois pour réfléchir à une valorisation des visites du château et des abords.

Plusieurs orientations ont été discutées : Passer les visites en « visite libre » en mars 2014 - Vider le grenier (remplacé par les activités de JF Cail) – Modifier le salon au rez-de-chaussée.

Sur proposition de ce groupe de travail, le Conseil Municipal adopte d'ores et déjà le principe des visites libres à l'ouverture du site en 2014.

Le groupe de travail poursuit sa réflexion quant au chiffrage des investissements pour les modifications, la préparation des cartels, l'écriture des textes (MP3 ou bouclette)

## **LOCATION DE LA SALLE DE SPECTACLE DU CENTRE CULTUREL**

Compte tenu des difficultés de simultanéité du cours de Zumba et de gym d'une part et du cours de yoga d'autre part, rencontrées au Centre Culturel, le montant de la location de la salle honoré par Dynamic Gym n'avait pas été actualisé considérant les déplacements de salle ou annulation de cours qui ont parfois été nécessaires .

Ces difficultés étant maintenant dissipées depuis l'accord trouvé avec l'association « Layr » pour le transfert du cours de yoga à l'espace Voltonia où quelques adaptations (rangement, organisation de la salle...) ont été réalisées. Comme annoncé auprès de Dynamic Gym, il est décidé d'actualiser le montant de la location horaire actuellement établi à 10 €uros et de le porter ainsi à 15 €uros pour les cons de Zumba et de gym à compter du 01 Octobre 2013.

## **LUTTE CONTRE LES PIGEONS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL**

Le sujet a déjà été évoqué plusieurs fois sans aboutir car l'efficacité définitive des solutions qui sont très coûteuses, n'est pas garantie.

Un autre contact a été pris auprès d'un fauconnier qui propose une solution d'effarouchement à un prix plus avantageux que celui qui consistait en la capture des pigeons avec une location d'une maison.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, considérant les désordres liés à la présence des pigeons et aux nombreuses demandes de riverains décide de recourir à ce procédé d'effarouchement et retient à ce titre là le devis de Monsieur Jean François BRAULT de ARCHIGNY pour un montant de 4 680 € HT.

## **AVANCEMENT DE GRADE CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 1<sup>ère</sup> CLASSE**

Pour faire valoir à l'avancement de grade auquel Madame Maryvonne Guillaud peut prétendre, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de créer le poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> Classe et confirme d'ores et déjà la suppression du poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe qu'elle occupe actuellement après avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de Saint Maixent.

## **CONVENTION DE SERVITUDE SEOLIS SUITE A LA MISE EN CONFORMITE DE LA CITERNE DE GAZ AUX GRAPAUDIERES**

Dans le cadre de la mise en conformité de son site de stockage en gaz aux Grapaudières, Séolis souhaite étendre son périmètre clôturé. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de servitude (un peu élargie) pour confirmer l'implantation de citernes de stockage de gaz et la mise en conformité de cette zone.

## **RAPPORTS DES COMMISSIONS**

**Sylvie MAGNAIN Adjoint responsable de la Commission « Affaires sociales »**

- annonce que le CCAS est convoqué pour une réunion le jeudi 26.09.2013.

- indique aux élus que les auditions des candidats pour remplacer Xavier Relandeau directeur de l'EHPAD qui a postulé dans un autre établissement plus proche de son domicile le 15.10.2013, sont en cours.

- informe les élus d'une réunion qui s'est déroulée avec les autres communes du canton de Chef Boutonne pour proposer un élargissement du service de transport « Mobilibus » du samedi sur les communes qui seraient volontaires. Une autre réunion est programmée en octobre pour en formaliser l'organisation.

**Guillaume GENDRAUX Adjoint responsable de la Commission « Valorisation du patrimoine »**

rappelle que la cérémonie de remise des prix du concours des maisons fleuries et du concours de photos aura lieu vendredi 27.09.2013 au centre culturel.

**Joël PROUST Adjoint responsable de la Commission « Infrastructures – Travaux – Voirie »**

dresse le bilan des travaux en cours : retrait du sable sur le city stade, action de peinture au sol, organisation du chantier de la place du Petit Maure, réunion avant le début des travaux de la Place Cail le 30.09.2013 avec l'entreprise retenue, CTPA, démontage de l'Espace Kennedy ....

**L'ordre du jour étant épuisé, les rapports des commissions présentés, Monsieur le Maire évoque quelques informations diverses avant de clore la séance à 23 heures :**

- Monsieur David Goguet agent du service « espaces
- 
- verts » est en disponibilité pour convenances personnelles pour une durée de 3 ans.
- Contact a été repris avec les experts pour suite à donner aux désordres dans l'avenue. Un rendez-vous commun devrait intervenir rapidement.
- Contact a été repris avec le Conseil Général des Deux -Sèvres concernant la suppression de ligne de bus Chef-Boutonne – Melle. Les services revoient les tracés pour y remédier.
- Le Congrès des Maires aura lieu à Paris les 19, 20 et 21 Novembre 2013. Un déplacement groupé des élus de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou qui sont intéressés est envisagé.
- Explications sur les motifs de la fermeture de l'abattoir de Lapins Meyer et Cie. Les élus regrettent bien évidemment cette situation qui outre les salariés, provoquent également des émois parmi les éleveurs même si Monsieur Meyer a tenté de trouver des solutions alternatives. Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit d'un véritable drame humain.
- Mise en place du radar pédagogique.
- Comptage des véhicules mis en place par le Conseil Général des Deux-Sèvres, avenue centrale et rue du Département.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal est programmée le 21 Octobre 2013 à 20 heures.

Ainsi délibéré le 23 Septembre 2013, en mairie de Chef-Boutonne

Le Maire,  
Fabrice MICHELET

**Vous pouvez lire ce compte rendu sur le site officiel de la commune**